

## L'urgence climatique : comment peut-on encore relever le défi ?

Par **Jihad C. ELNABOULSI** - Economiste, CRESE, Université Bourgogne Franche-Comté



Aujourd'hui, **l'urgence climatique est un fait**. Hormis quelques climatologistes, personne ne peut nier la réalité du réchauffement de la Terre causé par l'activité humaine. L'année 2015

promet de battre des records et les années à venir pourraient enregistrer des températures dépassant tous les relevés existants si l'on ne prend pas immédiatement des mesures vigoureuses pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES).

La Conférence des Parties (COP21), qui s'est tenue à Paris fin 2015, a tenté, comme les précédentes, de favoriser l'émergence d'une économie décarbonée et de trouver une trajectoire énergétique soutenable sous l'angle climatique pour contenir à 2°C la hausse globale de la température en 2100 et limiter les aberrations écologiques, économiques, sanitaires et humanitaires du changement climatique. Hélas, **en matière de négociation internationale, tout accord sur le climat se heurte à un problème classique bien connu des économistes, celui du passager clandestin débouchant inévitablement sur une tragédie des biens communs** comme l'a montré le sociobiologiste Garrett Hardin en 1968. Les émissions d'un pays n'ont pas d'impact local particulier mais elles changent la qualité de l'air pour la planète entière. A l'inverse, les réductions des GES réalisées par un pays, souvent moyennant des coûts considérables, n'ont aucun impact positif particulier pour celui-ci, mais elles profitent à tous les pays de la planète. Ainsi, dans un tel contexte, aucun pays pris individuellement n'a d'incitation à protéger le bien commun planétaire qu'est le climat.

Face aux échecs successifs pour trouver un accord *top-down*, l'approche qui a émergé pour le moment est plutôt *bottom-up* : les Etats se sont engagés à réduire leurs émissions de GES en mettant en place des politiques nationales dont l'efficacité dépend des financements promis, souvent inexistantes, et des instruments réglementaires retenus. Or, pour résoudre le problème du passager clandestin et protéger la qualité du climat, il faut des actions efficaces qui s'inscrivent dans le cadre d'un accord climatique ambitieux et contraignant impliquant la participation de tous les pays sans exception, développés, émergents et en développement.

Un accord purement déclaratif, sans procédure commune et indépendante, est voué à l'échec et les promesses individuelles n'engagent que ceux qui veulent y croire !

Pour trouver une trajectoire de décarbonisation de l'économie compatible avec le réchauffement climatique, il faut penser autrement notre modèle économique de demain et plus particulièrement notre système énergétique. Pour y parvenir, toute politique environnementale doit reposer sur des mécanismes incitatifs et crédibles. Ainsi, les instruments économiques constituent la pierre angulaire de toute politique publique efficace visant à réduire les émissions de GES. Les instruments réglementaires sont souvent compliqués et peu lisibles, facilement contournables et laissent des failles que les pollueurs peuvent exploiter.

La politique environnementale de demain, s'inscrivant dans un cadre réglementaire précis, vise donc à redessiner les contours de notre stratégie énergétique. **Tout est dans la trajectoire d'investissement choisie et dans les mécanismes incitatifs retenus, permettant non seulement de guider les agents dans leurs choix mais aussi de financer une croissance décarbonée.** L'absence d'un signal-prix fort pose de sérieux problèmes d'incitations. Il faut donc que les prix des biens et services reflètent à la fois les coûts privés de production et les coûts sociaux des dommages climatiques associés aux comportements de tous les agents économiques. Donner un prix au carbone est incontestablement la priorité aujourd'hui pour maîtriser et réduire la demande. Ce prix constitue également un véritable levier d'investissement vert et de développement bas carbone.

Depuis Kyoto en 1997, les mécanismes économiques adoptés dans la lutte contre le changement climatique reposent principalement sur les marchés des droits négociables. Or, ces marchés des droits à polluer n'ont pu être régulés de façon à envoyer aux agents un signal suffisamment stable et crédible. En outre, ils ne couvrent que les émissions concentrées qui représentent à peine 40% des GES, laissant de côté les émissions diffuses. Les entreprises concernées par ces mécanismes disposent aujourd'hui d'énormes quantités de crédits non utilisés, ce qui explique la faiblesse des prix sur les marchés des droits. Malgré les 400 millions de tonnes de CO2 purgées en 2014 en Europe, ces entreprises disposent d'un excédent de 1.5 milliard de tonnes de CO2 !

Depuis quelques années maintenant, une seconde voie s'est construite autour de l'idée d'une taxe carbone négociée mondialement et levée nationalement. Même les économistes autrefois les plus favorables à une approche en terme de laisser-faire, plaident aujourd'hui pour une taxe carbone mondiale. Dans le cas où cette taxe rencontrerait la réticence de certains pays, ce qui est fort probable, elle peut être mise en place sur la base d'un « club » de pays décidant

d'instituer un prix au carbone, avec le souhait d'élargir ce club progressivement en intégrant les autres pays. C'est une voie ambitieuse et très séduisante théoriquement qui pose cependant, si elle est retenue, quelques problèmes d'application et de vérification. En outre, une réflexion approfondie doit être menée sur les actions d'accompagnement et le recyclage des recettes fiscales environnementales : consolidation budgétaire, compensation, double dividende, financement des investissements de transition énergétique, etc. À ces problèmes s'ajoutent de forts doutes quant à l'avenir des subventions aux énergies fossiles qui s'élèvent à 650 milliards de dollars par an !

Il est à noter que pour relever les défis qu'impose l'urgence climatique, laquelle touche différemment les pays, un **système hybride pourrait être institué en développant un instrument innovant couplant une taxe carbone mondiale et des marchés des droits à polluer.** Une telle approche pourrait intégrer un mécanisme redistributif pour inciter les pays réticents à rejoindre un accord climatique global. En outre, le recyclage des revenus pourrait aider les pays pauvres et les plus vulnérables à s'adapter aux défis du changement climatique et à gérer leur transition énergétique, et alimenter le Fonds vert pour le climat promis à Copenhague qui s'élève à 100 milliards de dollars par an d'ici 2020. ■

## COP21, un accord historique !

A l'issue de mois de discussions, de débats, de négociations, les représentants des 195 pays membres de la Conférence des Parties ont présenté le 5 décembre, un projet d'accord provisoire visant à **limiter le réchauffement climatique à 2°C** et ayant pour but de mettre à jour la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) adoptée en 1992. De Genève à l'ONU au mois de février à Bonn en juin, septembre et octobre de cette année, des négociateurs ont travaillé sur cette convention afin de préparer la COP21 qui s'est déroulée à Paris du 29 novembre au 11 décembre. Ces négociateurs ont dû **adopter un consensus** concernant les réductions d'émissions polluantes, les politiques d'adaptation, les transferts de technologie, les impératifs de financement et les engagements de banques multilatérales de développement. **Le 12 décembre, les négociations ont débouché sur l'adoption de l'Accord de Paris**, engageant de façon universelle les 195 États. **Il entrera en vigueur en 2020** et a pour objectif de contenir la hausse de la température moyenne sur la planète « nettement en dessous de 2°C » d'ici 2100.



Retrouvez l'intégralité de l'accord sur [www.cop21.gouv.fr](http://www.cop21.gouv.fr)